AÏN-DELFA

Pénurie de médicaments

Selon une enquête menée auprès de plusieurs pharmacies de la région, il s'avère que bon nombre de médicaments ne leur sont plus livrés, ce qui n'est pas sans incidence sur les traitements prescrits par les médecins et, par conséquent, sur l'état de santé des patients.

Ainsi, on signale la rupture de l'approvisionnement des pilules contraceptives, et ce, depuis plusieurs mois.

Par ailleurs, on nous fait part que dès le début de la tension sur ces produits, les pharmaciens ont dû partager les plaquettes entre plusieurs demandeurs, une des trois plaquettes de chaque boîte par client… en attendant d'éventuelles livraisons.

En outre, et chose assez grave, il semble que la communication des décisions de retrait de certains médicaments du commerce arrivent dans les officines avec plusieurs mois de retard. A titre d'exemple, la décision émanant de la DSP de Aïn-Defla datée du 7 septembre 2009, concernant le retrait «immédiat» du «Doliprane» 130 mg des laboratoires Sanofi Aventis en raison de «l'aspect non conforme» signalé par «Biopharm», et portant la mention «urgent» : un mois de retard, donc, pour ce message «urgent». Un autre message, Dep DSP n° 322, signalant «le surdosage des médicaments contenant du «dextropropoxyphène» et qui enjoint aux concernés le retrait «progressif» de tous les produits contenant cette molécule.

Photo : DR

Le plus grave sans doute est un paragraphe de ce message, dont la DSP de Aïn-Defla est chargée de procéder à son ampliation et sa diffusion dans les meilleurs délais, message daté du 19 juillet mais qui n'arrive dans certains pharmacies qu'au début du mois d'octobre, presque trois mois après son émission !

Ce passage stipule : «Un délai de six mois est accordé aux fabricants pour écouler les stocks et permettre aux prescripteurs d'initier une autre alternative thérapeutique.» Voilà donc un médicament qui doit continuer à être écoulé jusqu'à épuisement des stocks. Tant pis pour les patients ?

Karim O.

TIZI-OUZOU

Les précisions des présumés expropriés et du P/APC d'Ath-Zikki

Réagissant aux propos de leur P/APC qui se demandait pourquoi les dix familles revendiquant la propriété de l'assiette sur laquelle était implantée la carrière d'agrégats d'Ath-Zikki ne se sont pas manifestés depuis le départ du dernier exploitant de la carrière, il y a neuf ans, les présumés propriétaires du terrain informent l'opinion publique que le terrain dénommé Agni-Tezgui a été exploité par l'APC pour l'extension de la carrière en 1981 et non en 1975.

Pour rappel, ils exigent une indemnisation de leur terrain en contrepartie de leur expropriation (voir édition du 12 octobre). Ils expliquent leur attentisme par le fait que le matériel de ladite carrière, exploitée alors par la Sarl ETRHB fermée en 1999, selon eux suite aux revendications du village Iguer Mahdi, était toujours en place d'où leur réticence à investir les lieux au risque de passer pour des hors-la-loi. Selon eux, ce n'est qu'après l'évacuation de ce matériel fin 2008 qu'ils ont demandé la régularisation de leur situation. «Une demande rejetée par l'APC» qui, par voie de délibération, décide, selon les protestataires, d'affecter le terrain à des projets d'utilité publique d'autant qu'elle considère le terrain comme relevant du domaine public.

Une hypothèse que réfutent les plaignants qui en veulent pour preuve le fait que la commune ne soit pas cadastrée et se demandent comment une délibération sur un contrat de location puisse valoir qualité de propriété. Sollicité, le P/APC qui souhaite «ne pas entrer dans une polémique stérile avec ses administrés» indique toutefois que l'APC n'a commis aucun abus. Selon lui, le site revient de droit à la commune par prescription acquisitive en vertu du code civil, l'institution communale louant le site depuis plus de vingt ans en vertu de la décision d'individualisation portant station de concassage en date du 29/10/1975, des décisions et arrêtés d'affectation du site pour l'EWPS le 8/05/1985, pour l'ERPS le 1/02/1986, pour l'ENOREA et enfin pour l'ERTHB le 30/04/1997, autorisation d'exploitation pour trente ans.

La commission de choix de terrain orientée sur le site en présence des différents services techniques, ajoute le P/APC, a donné son quitus pour la réalisation d'équipements publics. Un concours pour l'œuvre architecturale a ensuite permis de dégager un bureau d'études et un avis d'appel d'offres national a été lancé. Après l'avis d'infructuosité pour cause de dépassement d'autorisation de programmes, un autre avis de consultation a été lancé le 12/11/08 et les projets furent attribués «sans qu'aucune opposition soit enregistrée» à la suite de quoi un laboratoire a procédé au sondage pour les études de sol pendant trois jours sans être inquiété le moins du monde.

Ces citoyens, poursuit le maire, ont été invités au siège de l'APC où plusieurs réunions ont été tenues pour trouver une solution ainsi qu'à la daïra où ils ont quitté la salle pour aller consulter leur avocat.

Toutes ces démarches ont été déclenchées après un arrêté du wali en 1988 fixant les modalités de contribution des exploitants au budget communal, la cessation d'activité de l'ETRHB en 1999 pour cause de non-assimilation d'activité minière sur le site, la délibération en date du 04/09/2008 portant résiliation de contrat avec cette entreprise et l'affectation du site pour la réalisation d'équipements publics dont un CEM. Le P/APC se demande enfin sur quelle base a été élaborée l'attestation de possession élaborée par l'ex-APC mère de Bouzeguène ?

S. H.

UNIVERSITÉ D'ORAN

Des étudiants admis à la faculté des sciences exactes dans l'expectative

Après avoir réussi leurs deux années de tronc commun (sciences technologiques) à l'université d'Oran, 17 étudiants admis en 3e année et orientés vers la filière de chimie industrielle sont dans l'expectative, notamment après le refus de leur inscription dans ladite spécialité.

«Nous ne savons plus quoi faire, nos tentatives d'inscription ont été toutes vaines. La filière vers laquelle nous avons été orientés ne figure plus maintenant dans la nomenclature des spécialités dispensées dans notre université d'origine (université d'Oran). Elle a été annulée cette année. Pour remédier à ce problème, il nous a été proposé de nous inscrire à l'université de l'USTO (Mohamed-Boudiaf). Sauf qu'au moment de postuler au niveau de cette université, personne n'a voulu prendre la responsabilité d'étudier notre cas. Après insistance, il nous a été exigé de rapporter une correspondance administrative officielle émanant de notre université d'origine, attestant que cette filière en question a été effectivement supprimée et que nous devons poursuivre nos études à l'USTO», nous explique l'un des étudiants concernés par ce litige, et de poursuivre : «Sauf qu'à ce jour, le document exigé ne nous a pas été délivré.»

Les 17 étudiants concernés par ce problème administratif se sentent abandonnés par leurs responsables.

«Nous sommes déjà à la mi-octobre et nous ne sommes même pas inscrits. Il nous faudra doubler d'effort pour rattraper ce retard», s'expriment nos interlocuteurs tourmentés.

«Du mépris ! En prenant attache avec les responsables de notre administration, il nous a été proposé de présenter aux responsables de l'autre université le guide d'inscription destiné aux nouveaux bacheliers, en guise de document faisant foi de la véracité de nos propos», s'insurge l'un des étudiants concernés par ce problème.

Ces étudiants espèrent que ce problème qui empêche le bon déroulement de leurs études soit vite réglé, pour leur permettre d'entamer leurs cours, avant que cela ne soit trop tard.

Ben Aziz

SIDI-BEL-ABBÈS

Découverte d'un cadavre dans un sac

Une patrouille de police qui effectuait une ronde de routine, dans le chef-lieu de Sidi-Bel-Abbès est tombée sur un sac contenant le cadavre d'une personne juste à la sortie nord de la ville. Intrigués par ce gros sac bien fermé et qui semblait lourd, les policiers, sentant des relents de putréfaction, ouvrirent le sac et decouvrirent à l'intérieur le corps d'un jeune homme, âgé d'environ une trentaine d'années, qui avait les mains et les pieds ligotés, étranglé à l'aide d'un linge.

Le cadavre ne portait aucune autre trace de violence, selon les premiers constats. Le cadavre non identifié a été acheminé vers la morgue de CHU de Sidi-Bel-Abbès. D'après les premiers éléments de l'enquête, il se pourrait que la victime ait été tuée ailleurs et transportée par véhicule jusqu'à l'endroit de la découverte. La police a ouvert une enquête.

A. M.

MOSTAGANEM

Viol collectif à la maison de vieillesse

Ne voulant pas vivre dans la rue, et risquer de graves dépendances (drogue, alcool...), une jeune fille de 20 ans s'est présentée à la maison de vieillesse de Debdaba pour trouver un refuge, ne serait-ce que pour une nuit. Elle fut accueillie à bras ouverts par un employé du centre qui l'a mise en confiance, mais la nuit venue, la jeune fille est tour à tour violée par 3 agents de ce centre.

Tôt le matin, la jeune fille ira tout droit raconter son malheur à la brigade de gendarmerie de Sayada territorialement compétente. Arrêtés et entendus par les enquêteurs, les mis en cause ont été présentés devant le magistrat instructeur qui a ordonné le contrôle judiciaire en attendant les résultats de l'instruction.

B. A.

BLUE TONGUE À RELIZANE

Deux nouveaux cas enregistrés à Mazouna et Zemmoune

La fièvre catarrhale ou maladie de la langue bleue continue de se propager, entraînant la mobilisation des services vétérinaires de la wilaya de Relizane, indique l'inspection vétérinaire relevant de la direction des services agricoles de la wilaya. En effet, deux nouveaux cas viennent d'être enregistrés à Mazouna et Zemmoune.

Les éleveurs ont été rassurés par les services vétérinaires ; la même source affirme avoir pris toutes les précautions pour combattre la propagation de la maladie et éviter sa transmission au reste du cheptel.

A. Rahmane

TÉBESSA

Un policier fauché par un train

Le train de phosphate reliant Djebel Onk à Annaba a mortellement fauché un homme de 40 ans au niveau d'un passage à niveau non protégé au quartier Oued Naguès. Il s'agit d'un agent de police, marié, père d'un enfant et exerçant hors wilaya. Comme nous l'avions évoqué dans un de nos articles, les passages non sécurisés continuent de semer la mort.

Saâdallah Djamel